

### Appui à la création d'entreprises de technologie

## L'incubateur Emergys reçoit un soutien renforcé de l'Etat

Le Ministère de la recherche augmente la dotation de l'incubateur Emergys de 22 000 €. Cette augmentation de 7,41 % porte le budget annuel à 319 000 €. Cette bonne nouvelle fait suite à des évaluations nationales réalisées en 2009 qui positionnaient très bien l'incubateur breton dans le dispositif national. Tout particulièrement son impact économique, grâce à un nombre d'emplois par entreprise créée et toujours en activité de 7,5, soit 2 points supérieur à la moyenne pour l'ensemble des incubateurs labellisés par le Ministère. Les résultats de l'incubateur au regard du nombre de projets lauréats du Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes ont également été jugés très satisfaisants. 61 projets accompagnés par Emergys ont été lauréats depuis le lancement de ce concours en 1999. Les résultats 2010 seront annoncés le 30 juin.

### Un début d'année 2010 prometteur

Depuis le début de l'année, **7 nouveaux projets** ont intégré l'incubateur Emergys. 4 relèvent du secteur des technologies de l'information et de la communication, les trois autres du secteur des sciences de l'ingénieur.

**7 nouvelles entreprises** ont vu le jour au cours de ce premier semestre. Il s'agit des entreprises :

- o **Pontos DFS** (Bretagne Valorisation / Rennes Atalante),
- o **Modae** (Insa / Rennes Atalante),
- o **Secure IC** (Télécom Bretagne & Paris / Rennes Atalante),
- o **Ariadnext** (Supélec / Rennes Atalante),
- o **Powedia** (Inria Rennes Bretagne Atlantique / Rennes Atalante),
- o **Dynamixyz** (Supélec / Rennes Atalante),
- o **Olnica** (Insa Rennes / Rennes Atalante).

Ces nouveaux résultats portent à **111** le nombre de **projets incubés**, et à **81** le nombre d'**entreprises créées**, dont 71 toujours en activité.

A fin juin 2010, 17 projets sont en cours d'incubation, dont 6 entreprises créées.

### Bilan 2009

En 2009, l'incubateur de Bretagne Emergys a intégré **9 nouveaux projets** de création d'entreprise.

Cinq projets sont issus de la recherche publique et visent à valoriser des travaux de recherche réalisés au sein des laboratoires des écoles d'ingénieurs présentes en Bretagne. Pour les quatre autres projets, les technopoles bretonnes ont initié le lien avec un laboratoire de recherche publique afin que ceux-ci participent au renforcement du capital technologique de la future start-up.

**8 nouvelles entreprises** ont vu le jour en 2009, portant à 74 le nombre d'entreprises créées, dont 64 toujours en activité à fin décembre 2009. Ces dernières ont générés 480 emplois nets à fin 2009.

### 15 entreprises en recherche de fonds

Le montant des fonds propres et des quasi fonds propres des entreprises accompagnées ne cesse de progresser, permettant ainsi aux jeunes entreprises de démarrer avec des ressources durables suffisantes et consolidées. Les partenariats mis en œuvre par les technopoles avec des réseaux d'accompagnement et de soutien (Bretagne Initiatives, Entreprendre en Bretagne) ou avec des

établissements financiers (Association Créavenir, CMB) participent à la consolidation de leurs capitaux permanents. Par ailleurs, le programme Phar (prêt d'honneur pour l'amorçage en Bretagne) mis en œuvre par la Région Bretagne va également contribuer à cette amélioration des fonds propres des entreprises disposant d'un réel potentiel de croissance.

Bien que nombre d'entreprises soient en phase de pré-commercialisation ou de commercialisation dès leur sortie de l'incubateur, le financement en haut de bilan de ces jeunes pousses demeure un vrai problème, qui contraint trop souvent ces entreprises à réviser à la baisse leurs ambitions.

Depuis le début de l'année 2010, seules deux levées de fonds ont été réalisées : Neli Technologies (320 K€) et Olnica (150 K€), contre 3,7 M€ au cours des douze mois précédents. Plus de 15 entreprises issues de l'incubateur sont actuellement en recherche active de financement haut de bilan.

## L'incubateur Emergys en chiffres (au 25 juin 2010)

> **Membres de l'incubateur** : 7 technopoles et 22 établissements d'enseignement supérieur et de recherche

> **Nombre de projets incubés** : **111**

**60** liés à la recherche publique (collaboration avec un laboratoire)

**48** issus de la recherche, impliquant des personnels de recherche et valorisant leurs travaux ou des personnes formées par la recherche (doctorants, post-doc)

**3** liés à la recherche privée

> **Secteurs d'activité des 81 entreprises créées** :

TIC (Technologies de l'information et de la communication) ..... 54 %

Sciences de la vie, santé, agronomie ..... 23 %

Sciences de l'ingénieur ..... 17 %

Sciences sociales et humaines, services..... 6 %

> **Durée moyenne d'incubation** : 19 mois

## A propos d'Emergys

L'objectif de l'incubateur est de favoriser les projets de création d'entreprises issus de ou en lien avec la recherche publique ou privée. La création de cet incubateur régional a été suscitée par la loi sur l'innovation du 12 juillet 1999 (dite loi Allègre), qui prévoyait le financement de tels dispositifs en France pour valoriser les résultats de la recherche française par la création d'entreprises.

Labellisé par le Ministère de la recherche en septembre 1999, l'incubateur Emergys s'est vu allouer une dotation de 3 225 k€ en contrepartie de laquelle il s'est engagé à intégrer et accompagner un minimum de 95 projets d'ici à fin 2010.

Les porteurs de projet bénéficient d'un accompagnement personnalisé et d'une aide financière pour les aider à consolider leur business plan, dans l'objectif d'obtenir les financements nécessaires au démarrage de leur activité.

Les financements externes portent principalement sur la propriété industrielle, la réalisation d'études de marché, l'aide à la formalisation d'une stratégie commerciale adaptée aux segments de marché visés par la future entreprise, les aspects juridiques et fiscaux liés à la création d'entreprise.

Les porteurs de projet sont par ailleurs hébergés et soutenus matériellement par les établissements d'enseignement et de recherche dont ils sont issus. Emergys est financé par l'Etat, les collectivités locales et le Conseil régional de Bretagne. Au terme de la période d'incubation, les technopoles poursuivent le travail d'accompagnement qu'elles ont débuté via le dispositif d'incubation, en apportant leur appui aux jeunes entreprises nouvellement créées.

*Contact presse : Corinne Bourdet - Tél. 02 99 12 73 75*